



OBJET : JOURNEE DU VELO – FOOD CONTACT – PARC SAINT EXUPERY – JD/EB

Le Maire de la ville d'ANNONAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande présentée par la société FOOD CONTACT – rue du Docteur Chaix - 38300 BURGOIN JALLIEU

Afin de permettre la participation du Food-truck « Food Contact » à la journée du vélo au parc Saint Exupéry le samedi 25 septembre 2021,

ARRETE

Article 1

Le food-truck Food Contact est autorisé à stationner son stand parc Saint Exupéry le samedi 25 septembre 2021, de 9h à 18h.

Article 2

L'occupation du domaine public ainsi autorisée donne lieu au versement d'une redevance :

- camion magasin, le coût est de 15,92 € par jour soit :
15,92 € x 1 jour = 15,92 €

Vous êtes redevable de la somme de : 15,92 €

Cette redevance sera recouvrée par un titre de recettes émis par la Collectivité et le paiement de celle-ci devra être acquitté auprès du trésorier principal d'Annonay.

Article 3

Le demandeur demeure entièrement responsable de la sécurité des cheminements piétonniers et véhicules ainsi que de ses installations sur la totalité de la zone d'occupation.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale d'ANNONAY,
- - Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Principal Annonay Rhône Agglo,
- Direction Transition Ecologique et Cadre de Vie – Mairie d'Annonay – 07100 ANNONAY,
- FOOD CONTACT – rue du Docteur Chaix - 38300 BURGOIN JALLIEU

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale d'ANNONAY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) ou sur le site "telerecours.fr" dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Notifié le : 22/09/2021

Affiché le : 22/09/2021

SP